

LETTRE XXXV

Saint Paulin ayant appris que son frère était mort, avec peu de sentiment de son salut, il en fut pénétré d'une si vive douleur, qu'il écrivit à saint Delphin, son père spirituel, pour le prier de lui donner quelque consolation, et d'obtenir par ses prières, les miséricordes de Dieu en faveur de ce défunt.

Paulin, à mon très heureux, très vénérable, et très aimé père Delphin.

J'ai reçu avec d'autant plus de satisfaction la lettre que vous avez eue la bonté de m'écrire, que j'avais un grand désir d'apprendre de vos nouvelles. Quoique cette lettre soit très courte, elle ne laisse pas de me donner de grandes marques de votre amitié; et j'y répondrais plus amplement, si l'affliction, dont j'ai le cœur percé, ne m'obligeait à resserrer mon discours; car chaque chose a son temps, et celui de la tristesse demande le silence.

Je vous avoue donc sincèrement que je suis beaucoup affligé de la mort de mon frère; et le sujet de ma douleur ne vient pas tant de sa mort corporelle, que de la négligence qu'il a eue de son salut; car il a eu plus de soin de chercher des remèdes pour son corps, que pour son âme et pour s'être trop occupé à régler ses affaires temporelles, il a préféré l'accessoire au principal.

Il est vrai qu'il devait penser à disposer de sa succession, pour maintenir la paix entre ses enfants; mais il fallait premièrement penser à mettre ordre à sa conscience. C'est ce qui m'oblige à vous prier d'avoir compassion de mon état; et comme il a eu aussi l'honneur d'être un de vos enfants spirituels et d'être sous votre conduite, n'ayez pas, je vous prie, d'égard à la dissipation, que cet enfant prodigue a faite de son héritage, mais ayant pitié de sa misère; obtenez de Dieu, par l'efficacité de vos oraisons, que vous puissiez faire couler du plus petit de vos doigts quelques gouttes, de rafraîchissement sur son âme.

Pendant que j'ai encore le temps de vous approcher, et de vous dire pour lui, et pour moi : Mon Père, nous avons péché contre le ciel, et contre vous, et nous ne sommes plus dignes d'être appelés vos enfants. Faites en sorte par vos prières, que Dieu nous fasse miséricorde, de peur que la dissipation que je fais tous les jours par mes péchés, de l'héritage de notre Père céleste, ne me donne tant de confusion, que n'osant plus retourner en la maison paternelle, je ne sois contraint de rester dans un pays éloigné, pour m'occuper à la garde des pourceaux, et ce qui serait encore plus indigne, d'être obligé à ne vivre que de leur nourriture.

VCO